

PAR COURRIEL

Québec, le 31 mars 2025



Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M60995

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 12 mars 2025, visant à obtenir:

« une copie de la demande de permis et du permis de location de courte durée actuellement en vigueur pour l'établissement no. 310560 »

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient les documents recherchés, vous les trouverez en pièce jointe. Par ailleurs, en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A2.1), les renseignements personnels qu'ils contiennent ont été retirés.

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents,

Frédéric Desjardins

FD/gv

p.j. Avis de recours
310560 - Certificat enregistrement
310560 - Demande enregistrement

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics
et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A2.1)**

Article 53

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
 - 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.
- 1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8

Article 54

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).



IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'OUTARDE DU LAC

295, rue du Lac
Saint-Calixte (Québec) J0K 1Z0

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

310560

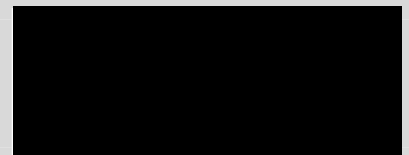
NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général

art.54



DÉLIVRÉ LE : **2024-03-07**

EXPIRE LE : **2025-03-06**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- ❖ **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Date de création du formulaire

20 décembre 2023 18h22

1. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Appellation

L'outarde du lac

1.2 Adresse

295 Rue du Lac

1.2.1 Appartement, bureau ou local

1.3 Ville

Saint-Calixte

1.4 Code postal

J0K 1Z0

1.5 Téléphone principal (pour réservation)

514-444-0762

1.7 Téléphone sans frais

1.9 Courriel de l'établissement

[REDACTED]

art.54

1.6 Téléphone secondaire

1.8 Télécopieur

1.10 Site Internet

2. CATÉGORIE / UNITÉS D'HÉBERGEMENT

2.1 Choisissez une catégorie d'établissement

Établissements d'hébergement touristique général

2.2 Choisissez un genre d'établissement

Résidence de tourisme

Appartement(s) / condo(s)

0

Maison(s)

1

Chalet(s)

0

Nombre de chambres

Nombre de chambres pour maison(s)

4

2.4 Capacité totale de l'hébergement

12

2.5 Brève description de l'établissement

1 Cuisine
4 chambres à coucher
2 salons
2 salle de bain complète
1 cuisine extérieur

Est-ce que l'établissement offert en location est votre résidence principale?

Non

Est-ce que votre établissement offert en location est située dans un immeuble en copropriété divise?

Non

3. COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT

3.1 Type de détention (cocher)

Propriétaire

3.2 L'entité propriétaire ou locataire est une

Personne physique

3.3 Nombre de propriétaires

2

Propriétaire 1 - Genre

Mme.

Propriétaire 1 - Prénom et Nom

Sandra Campbell

Propriétaire 2 - Genre

M.

Propriétaire 2 - Prénom et Nom

Francesco Demasi

Adresse complète

10020 Avenue du Parc-Georges
Montréal, Québec H1H 4Y1
Canada

3.9 Téléphone principal

514-444-0762

3.10 Téléphone secondaire

[REDACTED]

art.54

3.11 Télécopieur

3.12 Courriel de l'exploitant

[REDACTED]

art.54

3.13 Possédez-vous un contrat de mandat émis par l'exploitant vous autorisant à présenter la présente demande d'enregistrement en son nom ?

Non

REPRÉSENTANT

3.25 Nom du représentant

Mme. Sandra Campbell

3.26 Courriel du représentant

 art.54

3.27 Téléphone du représentant

514-444-0762

3.28 Langue de correspondance

Français

3.29 Adresse de correspondance

Identique à l'adresse de l'exploitant (voir 3.4)

4. Joindre vos documents

Avis de conformité municipal complété et signé par la municipalité (voir modèle ci-dessous)

- [image7.jpg](#)

Titre de propriété/Comptes de taxes municipales/Compte de taxes scolaires

- [image8.jpg](#)

Preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 \$ par événement

- [image9.jpg](#)

Photo intérieure

- [img_4334.jpeg](#)

Photo extérieure (façade du bâtiment)

- [img_4376.jpeg](#)

5.1 DATE DE DÉBUT DES ACTIVITÉS

20-12-2023

5.2 Comment avez-vous entendu parler de la CITQ?

Exploitant déjà un établissement à la CITQ

Déclaration de culpabilité

Non

Signature

Je,

Sandra Campbell

- déclare solennellement que les renseignements fournis sont véridiques et que les documents soumis à l'appui de ma demande sont authentiques et n'ont pas été modifiés de quelque façon que ce soit. Je consens à ce que l'information présentée puisse être

transmise à la municipalité, à l'arrondissement ou à la municipalité régionale de comté, le cas échéant et à Revenu Québec.

Une confirmation de la demande d'enregistrement sera envoyée à cette adresse courriel:



art.54

Numéro de référence

REF-71374